

Objet : Arrêté municipal instaurant des restrictions temporaires d'utilisation de l'eau potable sur la Commune de Belvédère Campomoro

Vu les articles L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions en matière de pouvoir de police du Maire

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L211-3, L216-4 et R211-66 à R211-70 Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le courrier du Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud en date du 24 juillet 2025 indiquant que la situation hydrique du département de la Corse-du-Sud est particulièrement préoccupante et que face au risque de pénurie, le département est placé en état d'Alerte sécheresse, avec la mise en œuvre de mesures de restriction des usages de l'eau.

ARRÊTE

Article 1

A compter du **7 août** 2025 et jusqu'à nouvel ordre , l'utilisation de l'eau est règlementée sur la commune de Belvédère Campomoro conformément aux dispositions prévues au présent arrêté.

Article 2

Sont interdits les usages suivants :

Le lavage des véhicules

Sauf dans les stations professionnelles équipées de pistes haute pression ou équipées de système de recyclage

Vidange et remplissage des piscines non collectives

Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel

Le lavage des navires, bateaux et engins nautiques motorisés ou non

Sauf nettoyage à l'eau de mer ou avec un système haute pression

Arrosage des jardins, espaces verts et terrains de sport

Sauf entre 18h et 11h

L'irrigation des productions végétales

Sauf en goutte à goutte et entre 18 h et 11 h

Article 3 : La totalité du territoire communal est concerné par ces restrictions.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le Maire de Belvédère Campomoro, la gendarmerie de Sartène, sont chargés , chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des arrêtés municipaux et publié par voie d'affichage.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Sartène et à la Direction Départementale des Territoires- police de l'eau

Fait à Campomoro, le 7 août 2025

Le Maire

Don Georges SIMEONI

